

Fiche d'identification du véhicule

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Titulaire (C.1):

(D.1) Marque

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

N° du titre. Date du titre:

(A) Numero d'immatriculation

(B) Date de 1ère immatriculation

(X.1) Date de visite technique

(D.2.1) Code national d'identification (D.3) Dénomination commerciale

AC-219-RX

04/09/2009

(D.2) Type variante version

		du type (en cas de réception CE)	
ECIM	E200AF20		E200AF
(E) Numéro d'identification du véhicule	(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg)	(F.2)) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)	(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
VNCE200AF9V000017	2000	2000	
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage (en kg)	(G.1) Poids à vide national	(J) Catégorie du véhicule CE	(J.1) Genre national
1300	1300	O2	REM
(J.2) Carrosserie CE	(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	(K) Numéro de réception par type (si disponible)	
	FOURGON	0.1036.99.02	
(P.1) Cylindrée (en cm3)	(P.2) Puissance nette maximale (en kW)	(P.3) Type de carburant	(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)	(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur	(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)	(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db (A))
(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)	(V.7) CO2 (en g/km)	(V.9) Classe environnementale	